

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 2 BIS

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 5532-1, les mots : « d'un rôle » sont remplacés par les mots : « d'une liste » ;

« 2° *ter* Au 4° de l'article L. 5552-16, les mots : « du rôle d'équipage » sont remplacés par les mots : « de l'état des services » et les mots : « ce rôle » sont remplacés par les mots : « cet état des services ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'article 2.